

N° 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1970

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Drury, membre du conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (B) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1971, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget supplémentaire (B) pour l'année expirant le 31 mars 1971, est enregistré à titre de document parlementaire n° 283-1/132A.

Conformément à l'article 59 du Règlement, sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Benson, il est ordonné,

—Que le budget supplémentaire déposé aujourd'hui soit déferé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clermont, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié le Bill C-3, Loi concernant les sociétés d'investissement et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

a) Retrancher les lignes 49 à 51 inclusivement à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«Loi sur les compagnies fiduciaires ou la Loi sur les associations coopératives de crédit ou à une compagnie de prêt au sens où l'entend la Loi sur les compagnies de prêt.»

et

b) Retrancher la ligne 45 à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«c) une société qui fait des opéra-»